

DÉCISION n° 153

du 28 Novembre 2025

DÉSIGNANT CAROLINE KELLER COMME MEMBRE DU COMITÉ DE DÉCISION VERVOLT

Le médiateur national de l'énergie

Vu le code de l'énergie,

Vu la loi n°2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,

Vu l'arrêté du 7 novembre 2025 portant nomination du médiateur national de l'énergie.


DÉCIDE

Article 1 – Madame Caroline KELLER est désignée membre du comité de décision du label Vertvolt pour représenter le médiateur national de l'énergie au sein de ce comité.

En tant que représentante du médiateur national de l'énergie, elle apportera ses compétences et coopérera aux travaux du dit comité, dans le respect des principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance du jugement.

Article 2 - La présente décision annule et remplace la décision n°139-2025, et est publiée ce jour sur le site Intranet du MNE.

Fait à Paris-La Défense, le 28 novembre 2025



Bernard DOROSZCZUK
Médiateur national de l'énergie